

LA VIOLENCE CONJUGALE AU TRAVAIL

Parmi les risques auxquels vous êtes exposés en milieu de travail, saviez-vous que la violence conjugale peut en faire partie?

En effet, ce n'est pas une problématique qui est uniquement dans la vie personnelle de la victime. Ce type de violence peut également avoir une incidence sur le milieu de travail de la personne.

Quelle est la définition de la violence conjugale?

La violence conjugale s'exerce dans le cadre d'une relation amoureuse, qu'elle soit actuelle ou passée. Elle peut survenir dans tout type de relation intime, peu importe sa durée : personnes mariées ou unies civilement, conjoints de fait ou toute autre relation intime entre personnes de même sexe ou non¹.

Contrairement à ce que plusieurs pensent, il peut y avoir de la violence conjugale sans coups ni blessures physiques. La violence conjugale comprend différentes formes de violence : psychologique, verbale, économique, physique, sexuelle, et elle peut se manifester sous plus d'une forme à la fois².

Rôles et responsabilités partagées

Dans les dernières années, l'employeur a de nouvelles obligations légales quant aux mesures à mettre en place lorsqu'il sait qu'une travailleuse ou un travailleur est exposé à de la violence conjugale sur les lieux de travail. Vous aussi, en tant que travailleur, avez un rôle et des responsabilités en lien avec ce risque.

Selon la Loi sur la santé et la sécurité au travail, chaque travailleur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et celle des autres sur les lieux de travail ou à proximité. Si vous avez des doutes sur une situation de violence conjugale au travail ou si vous êtes témoin d'une situation de violence conjugale sur les lieux de travail, il est de votre responsabilité d'informer votre employeur.

Si vous êtes une travailleuse ou un travailleur qui vit de la violence conjugale qui se poursuit au travail, vous ne devez pas hésiter à demander de l'aide et à informer votre employeur pour que des mesures soient mises en place pour assurer votre sécurité.

Employeur et travailleurs ont donc leur rôle à jouer pour assurer la santé et la sécurité de tous sur les lieux de travail, incluant la violence conjugale!

Note: ¹ <https://educaloi.qc.ca/capsules/la-violence-conjugale/>

² <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violence-conjugale/definition-de-la-violence-conjugale>

Sources: <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/identifier-corriger-risques/liste-informations-prevention/violence-conjugale-familiale-caractere-sexuel>

